

**DECISION DU PRESIDENT  
07 JUILLET 2022**

**DECISION MP2022-07-019 : ATTRIBUTION MARCHÉ D'ELABORATION D'UN PLAN VÉLO COMMUNAUTAIRE POUR LE TERRITOIRE DE GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMÉRATION**

Une consultation pour l'élaboration du plan vélo communautaire pour le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération, a été lancée avec une publication sur le profil acheteur de l'agglomération le 18 mai 2022 et au BOAMP le 18 mai 2022. Cette mise en concurrence des opérateurs économiques s'inscrit dans le cadre d'une procédure adaptée, en application de l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le marché est décomposé en 3 tranches :

- Tranche Ferme : Diagnostic, définition et plan d'actions
- Tranche optionnelle n°1 : Etude de jalonnement Partie Nord-Ouest et Sud
- Tranche optionnelle n°2 : Etude de jalonnement Partie « Est »

8 offres ont été réceptionnées dans le délai de remise des offres, qui était fixé au 21 juin 2022 à 12h.

**Vu** la Commission MAPA réunie le 5 juillet 2022, qui a émis un avis favorable sur le rapport d'analyse des offres,

**Vu** la délibération n°DEL2021-03-032 du Conseil d'Agglomération en séance du 23 mars 2021, déléguant au Président pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, d'un montant inférieur aux seuils de procédures formalisées, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits budgétaires sont inscrits au budget.

Considérant ces éléments, le Président décide :

- **D'attribuer le marché à l'offre économiquement la plus avantageuse, qui est celle du soumissionnaire désigné ci-après :**

<b>Lot unique</b>	<b>Montant total : 50 865.00 € HT, soit 61 038.00 € TTC décomposé de la manière suivante :</b> Tranche ferme : 35 510.00 € HT Tranche optionnelle 1 : 9 410€ HT Tranche optionnelle 2 : 5 945€ HT		
Groupement - EXID Conseil & Développement - EXTIA GROUPE HOREX	2 Locmenal	22160	PLUSQUELLEC

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Vincent LE MEAUX

